



19

**Fédération
Syndicale
Unitaire**

**Déclaration de la FSU19 au CDEN du
21 février 2012**

Madame le Préfet, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

La loi de finances 2011 / 2012 a été conçue pour organiser une nouvelle saignée des moyens consacrés au système éducatif : 5700 suppressions d'emplois dans le 1er degré public, 6550 suppressions d'emplois dans le second degré public, suppressions de 400 emplois administratifs à la rentrée 2012. Notre responsabilité syndicale est d'alerter sur les conséquences de ces décisions qui portent à 70000 le nombre d'emplois supprimés en 5 ans.

Elles vont à l'encontre des besoins d'éducation et de formation des jeunes quand la formation, les qualifications et la recherche devraient être des priorités particulièrement en période de crise.

Alors que le chef de l'État a retenu l'emploi parmi les priorités de l'action de son gouvernement et depuis mercredi dernier de sa campagne pour les élections présidentielles, ces suppressions participent de la progression du chômage, développent la précarité des non titulaires dont une proportion importante est recrutée sur des contrats courts et discontinus. Elles dissuadent les étudiants de se présenter aux concours de recrutement, leur nombre passant de 95 000 il y a 5 ans à moins de 30 000 cette année. Enfin, elles dégradent les conditions de travail de tous, élèves et personnels.

Attardons nous un instant sur les chiffres calamiteux du recrutement, et illustrons les d'un exemple... En janvier 2011 la FSU s'était alarmée du faible nombre de candidats admissibles dans certaines disciplines. Le Ministre a alors préféré s'engager dans une campagne de publicité pour les recrutements, plutôt que de s'attaquer à une refonte indispensable de la formation. Les conséquences sont catastrophiques et pour le constater il suffit de regarder l'état des admissions au travers de quelques CAPES :

- Mathématiques : 575 admis pour 950 postes
- Lettres classiques : 77 admis pour 185 postes
- Lettres modernes : 695 admis pour 800 postes
- Anglais : 658 admis pour 790 postes
- Éducation musicale : 72 admis pour 120 postes.

Le fond du problème est bien que la mastérisation a été imposée sans aucune concertation, contre l'avis quasi unanime de la communauté éducative (cf. le récent rapport Jolion). L'exigence du diplôme de master pour tous les concours d'enseignants a détourné un grand nombre de candidats potentiels. L'un des aspects les plus graves de la réforme en cours est l'attribution d'un service d'enseignement à temps plein aux lauréats, juste après le concours. Cette mesure n'a aucune autre justification que l'exigence d'économies budgétaires. Elle a d'ailleurs été désapprouvée par le Conseil d'État. La formation professionnelle est ainsi sacrifiée. Une réforme aurait dû avant tout motiver les étudiants, les mettre dans les meilleures conditions d'étude et préparer les lauréats à l'exercice de leur futur métier. C'est exactement le contraire qui s'est produit et ce sont pour ces raisons qu'après le jury d'agrégation de philosophie, c'est plus d'un tiers des membres du jury d'agrégation de mathématiques qui viennent de démissionner, le 14 février, donnant comme argument que défendre un outil de formation et de recrutement efficace, c'est défendre l'avenir de la jeunesse de ce pays et qu'il est urgent de redonner au métier d'enseignant le lustre qu'il a perdu. Dans le même temps, nous nous élevons égale-

FSU-CORREZE

26, avenue Guynemer, 19100 BRIVE. Tel: 05 55 86 19 59. Fax : 05 55 87 44 43. Mail : fsu19@fsu.fr
Place de la Bride, 19000 TULLE. Tel : 05 55 20 27 75. Fax : 05 55 20 82 01

ment contre le vote le 15 février de la loi Groperrin qui programme la disparition irrémédiable des IUFM et du cahier des charges de la formation, livrant ainsi la future formation des maîtres au privé.

Pour en revenir plus précisément à la carte scolaire, principal point à l'ordre du jour de ce CDEN, La FSU 19 ne peut que s'insurger et rejeter la taxation académique de 290 postes (-3.93 %), qui est la plus importante de France métropolitaine et la seconde juste derrière la Guadeloupe.

Concernant le seul 1er degré, en 5 ans, ce gouvernement et ses amis, dont certains osent encore s'indigner dans ce département, faisant ainsi la démonstration que supprimer des postes c'est mieux ailleurs que dans son canton, auront réussi à supprimer 237 emplois dans les écoles du Limousin soit une réduction de près de 7% des effectifs quand, sur la même période, l'administration annonce 376 élèves en moins (soit 0,65%). A noter que dans cette même période, la scolarisation des moins de 3 ans a reculé de 451 élèves. Cette taxation sans précédent repose sur le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, dogme imbécile si il en est lorsque l'on met en jeu l'avenir de la jeunesse de ce pays et donc, par là même, l'avenir du pays...

Lors de 2 Comités Techniques Académiques, les organisations syndicales ont combattu la répartition de cette dotation négative ventilée par Monsieur le Recteur l'obligeant par 3 fois à revoir sa copie qu'il a représenté ce matin au CAEN et l'obligeant à revenir sur des décisions iniques telle que la fermeture de 2 établissements du second degré dont l'ÉREA de Meymac, établissement régional accueillant des jeunes en grandes difficultés scolaires et sociales, présentant un très fort taux de réussite aux examens du CAP...

Lors de 2 Comités Techniques Spéciaux Départementaux, nous nous sommes également opposés aux choix de répartition de la taxation départementale présentée par Monsieur le Directeur d'Académie... Choix, en grande partie orientés directement par les commandes ministérielles, priorisant la non fermeture de classes et donc orientant vers la fermeture de postes « hors la classe » qui, en cette période pré électorale, sont évidemment des choix hautement politiques, visant à ne pas braquer les parents d'élèves... Visiblement, si l'on en juge par la mobilisation d'aujourd'hui, l'objectif n'a pas été atteint et les parents d'élèves citoyens ne se sont pas laissés manipuler, reconnaissant que postes hors la classe ne veut pas dire sans élèves et légitimant le travail indispensable de ces maîtres supplémentaires dans l'aide aux élèves et le traitement de la difficulté scolaire (postes Rased) ou dans le lien et le combat contre l'isolement des écoles de campagne (postes RRE)...

Comme nous le disait récemment, André Ouzoulias, grand chercheur en Éducation, dont le patronyme est bien connu des corréziens et des amis de la Résistance : « où est le courage lorsque l'on fait le choix, nationalement, de rayer de la carte les RASED en laissant plus de 30 000 enfants, le plus souvent parmi les couches les moins favorisées, sans aucune aide spécialisée ? » C'est cette question que nous posons encore aujourd'hui et à laquelle nous attendons toujours une réponse... Où est le courage de détruire l'École Publique, laïque et gratuite ? Où est le courage de sacrifier une grande partie de la jeunesse de notre pays ?

Nous ne nous attarderons pas plus sur la carte scolaire du 1er degré et nous allons dire deux mots de celle du second degré... Avec une taxation de 147 postes au niveau académique, Monsieur le recteur nous a présenté 3 répartitions différentes en 3 réunions paritaires... Revenu une première fois sur la quasi totalité de sa carte des formations, il a donc décidé de changer de tactique et de faire supporter le poids de cette taxe par l'ensemble des établissements... Comme pour le 1er degré, notre département va subir une énorme ponction puisque nous pensons qu'elle va se situer à plus de 50 équivalents temps plein dont 22 pour les collèges alors que les effectifs restent stables. Une nouvelle fois cette année, certains établissements auront une ou plusieurs suppressions de classe, mais tous devront faire des choix, choix entre ouverture d'option ou dédoublement, choix de regroupements en enseignements de tronc commun en première et terminale et même création d'une classe unique, d'ailleurs tellement unique qu'elle sera uni-

que en France, regroupant les 6^{ème} et 5^{ème} au collège de Bugeat... Mais partout il n' y aura pas de choix dans les effectifs puisque ils ont été arrêtés à 30 par classe en collège et 35 dans les lycées... L'autonomie des établissements pose problème également dans les lycées professionnels en imposant aux équipes pédagogiques des choix cornéliens : faut-il donner des heures pour aider les élèves en difficultés dans la maîtrise du français ou des mathématiques ou donner des heures pour permettre aux élèves qui le souhaitent de poursuivre en BTS ? Dans les deux cas, certains jeunes seront lésés, faute de moyens suffisants et en constante régression.

Les jeunes, les salariés, les chômeurs doivent pouvoir accéder à un droit effectif à l'orientation dans leur parcours vers la qualification. Ils doivent pouvoir s'adresser à un véritable service public.

Mais le "Service Public d'Orientation", tel que le gouvernement cherche à l'imposer, et le processus de labellisation pour le mettre en œuvre ont été conçus sans la moindre concertation, sans aucun moyen supplémentaire et dans l'ignorance de l'existant, qu'il s'agisse des Missions Locales, des Centres d'Information et d'Orientation, de Pôle Emploi ou des Centres Régionaux d'Information Jeunesse.

Ensemble, ces services publics ou structures remplissant une mission de service public couvrent pourtant tous les territoires. Ils travaillent d'ailleurs ensemble depuis longtemps. Comment les promoteurs du « SPO » peuvent-ils imaginer que les cités des métiers ou les maisons de l'emploi, quelques dizaines d'unités sur le territoire national, pourraient conduire et contrôler la labellisation ?

Devant les difficultés de mise en œuvre en janvier, Nadine Morano, Ministre de la formation professionnelle et de l'apprentissage vient d'ordonner aux préfets de labelliser dans les plus brefs délais les projets en cours. Peu importe si les dossiers ne sont pas achevés ; peu importe le CCREFP (le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) dont il est pourtant explicitement prévu par décret qu'il doit donner son avis au préfet (notamment sur la conformité du projet à la loi, au décret et à l'arrêté qui ont institué le SPO).

La FSU dénonce ce déni de démocratie.

Avant de conclure nous aurions aimé pouvoir rassurer les personnels administratifs de l'Éducation Nationale de notre département, inquiets sur leur devenir proche suites à la nouvelle gouvernance académique et aux 12 emplois retirés. Malheureusement là encore, le navire semble livré à lui-même et les appels des vigies que nous sommes ne reçoivent aucun écho en provenance du capitaine...

Chaque année, à la même époque, nous faisons le même constat, mais chaque année celui ci s'aggrave considérablement. Nous considérons comme très grave et très inquiétante, la situation actuelle et nous la qualifierons même de critique pour le Service Public d'Éducation, pour les élèves et les personnels. Les choix maintenus menacent l'École Publique d'implosion, en étant complètement à l'opposé de nos ambitions d'une meilleure École favorisant la réussite équilibrée, harmonisée de TOUS les élèves, sur l'ensemble du territoire.

Pour la FSU, ces choix politiques et budgétaires, accompagnés par la réforme de la formation des enseignants, la réforme de leur évaluation et le recrutement local des personnels dans les établissements ECLAIR, représentent une réelle entreprise de destruction du Service Public d'Éducation.

Pour la FSU et ses syndicats, une autre politique pour l'École et la société est indispensable, permettant de réaffirmer le rôle et la place des services publics garants de l'intérêt général et des solidarités et d'assurer la réussite de tous les jeunes et l'avenir de la nation. C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'avant de quitter cette salle pour aller manifester, nous demanderons le même vote unanime que l'an dernier et que nous appellerons donc à voter contre cette carte scolaire, tout en rappelant que ce vote contre n'est pas un vote contre le travail effectué par les services administratifs mais contre les choix politiques qui ont aboutis à ces répartitions.